

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN : DESORMAIS RESIDENTE PERMANENTE A SERRE PONCON

Indicateur du réchauffement climatique, la chenille processionnaire du pin est désormais installée dans les Hautes Alpes et autour du lac de Serre Ponçon ; son expansion est constante vers le Nord et en altitude. Elle ne représente pas pour autant une menace sanitaire, ni pour les végétaux, ni pour les animaux et les Hommes. Des actions visant à maîtriser sa densité et à réduire localement les risques d'exposition peuvent être cependant engagées, pour atténuer les impacts sur le paysage et préserver le confort des habitants.

DES INCIDENCES DOMMAGEABLES MAIS PAS DE RISQUE SANITAIRE

C'est pendant sa croissance que la chenille se fera remarquer, plus ou moins selon les années, car sa population fluctue selon un cycle d'environ 7 à 8 ans. Et nous sommes depuis quelques années, dans le pic démographique de ce cycle. Mais l'amorce d'une baisse est visible cette année dans l'ouest du Département.

En plus des traces bien visibles sur les pins, pouvant être entièrement défeuillés en fin d'hiver (ils s'en remettent heureusement plutôt bien), les chenilles, pour se protéger des prédateurs, libèrent en cas de danger des poils invisibles urticants pour les animaux et les hommes. Les plus vulnérables sont les animaux domestiques et les enfants. A ce jour, ces impacts restent très faibles (moins de 2% de réaction grave sur l'homme), bien inférieurs aux piquûres de guêpes par exemple.

La chenille sera préjudiciable en phase de procession uniquement, à partir de décembre jusqu'en avril (selon les conditions météorologiques) lorsqu'elle quitte le pin pour aller pondre dans le sol et mourir. On peut en effet rencontrer des processions sur les chemins et les routes, les jardins, jusqu'aux maisons.

ACTIONS DE PREVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON SUR LES LIEUX LES PLUS TOUCHES

Aussi, par mesure de précaution et de confort pour l'habitant, les Communes puis la CCSP, depuis qu'elle en a pris la compétence en 2017, prennent des mesures pour limiter les impacts préjudiciables de ce lépidoptère sur les secteurs publics les plus fréquentés. La destruction des nids par échenillage (coupe des branches supportant les nids puis brûlage) ou le piégeage des processions au niveau des troncs des pins infestés (pose d'un sac avec goulotte circulaire) sont les moyens les plus efficaces pour éviter que l'environnement des habitations et des lieux publics soit infesté par les processions en fin d'hiver.

Une campagne d'échenillage aura lieu prochainement sur les terrains des communes les plus exposées (PUY SANIERES et EMBRUN). Les propriétaires de terrains sont aussi concernés, en particulier s'ils sont situés dans des lotissements ; ils sont invités à réduire les impacts des processions sur leur voisinage.

Biologie de la processionnaire : La chenille processionnaire est une espèce grégaire, qui vit en colonie de son éclosion à sa métamorphose. Elle donnera naissance à un papillon nocturne après une vie de 6 mois environ, ponctuée d'étapes bien caractéristiques :

- *Ecllosion sur l'aiguille d'un pin, le pin noir de préférence, entre juin et septembre.*
- *Construction d'un nid collectif dès les premiers froids, dans lequel elle s'abritera tout l'hiver, ne sortant que la nuit pour se nourrir*
- *A partir de décembre, selon les conditions climatiques, chaque colonie de chenille quitteront son nid et son hôte le pin, en procession (d'où son nom), pour aller s'enterrer dans le sol à peu de distance et pondre leurs œufs.*
- *Ceux-ci resteront enterrés de 1 jusqu'à 7 années avant de se métamorphoser en papillons.*